



217

NUMÉRO

Vendredi 21 octobre 2005

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

« LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE »

RAPPORTEUR :

HUBERT BOUCHET

AU NOM DE LA SECTION DES
ACTIVITÉS PRODUCTIVES, DE LA
RECHERCHE ET DE LA

TECHNOLOGIE

PRÉSIDIÉE PAR

DIDIER SIMOND

Depuis un demi-siècle, le changement technique ne cesse d'entretenir un « bouleversement » sans cesse amplifié par le déploiement de la connaissance.

Pour l'individu, l'espace des possibles personnels et professionnels se fonde de plus en plus sur des capacités ancrées dans le savoir. Pour les collectivités, les ressources stratégiques sont devenues celles de la connaissance et le lien entre activités et territoire s'en trouve modifié au bénéfice d'une dynamique de localisation privilégiant les ressources intellectuelles, comme facteur principal d'attractivité.

Le terme d'économie de la connaissance caractérise cette situation nouvelle de l'activité productive dont la vigueur créatrice est liée à la fertilité intellectuelle de la société toute entière, thème sur lequel le Conseil économique et social, à l'instigation de Paul Delouvrier, s'interroge depuis, maintenant, vingt ans.

Par la Stratégie de Lisbonne qui entend privilégier la compétitivité par la novation, la création et l'innovation, l'Union européenne a fait le choix de la croissance économique fondée sur une dynamique de mobilisation de la connaissance au service de l'emploi.

Cette stratégie doit, pour remplir son objectif, être actualisée afin de tenir compte notamment de la « donne » internationale et de l'élargissement de l'Union européenne et des moyens appropriés sont à mettre en œuvre pour en faire l'affaire de tous.

Les gouvernements devraient alors faire œuvre de pédagogie et persuader que l'entrée dans la société de la connaissance est sans alternative pour permettre le développement de l'activité productive et la consolidation de la cohésion européenne par l'objectif du plein et meilleur emploi.

A ce stade, le Conseil économique et social encourage à la constitution d'un « *espace européen de la connaissance* », à même de donner un nouveau souffle à la stratégie.

Assemblée plénière
des 25 et 26 octobre 2005

■ Publication 01 44 43 60 47

Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ ISSN1767-8188

■ www.ces.fr

I - UN IMPERATIF : CREER LES CONDITIONS D'UN TERREAU FAVORABLE

a) Pour les individus

Aux côtés des parents et avec eux, l'école doit avoir pour objectif premier d'apprendre à apprendre à chacun dans sa singularité.

En ce sens, le Conseil économique et social approuve les objectifs majeurs décidés par le conseil des ministres de l'éducation en 2001, à savoir :

- l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ;

- l'assurance que ceux-ci soient accessibles à tous ;

- l'ouverture de l'éducation et de la formation au monde extérieur.

Au-delà de l'enseignement et de la formation, la société de la connaissance doit devenir l'affaire de chacun, et exige la mobilisation de tous les acteurs. Elle doit sortir du cénacle des spécialistes et experts.

A cet égard, le Conseil économique et social souligne le rôle déterminant des parents, des familles et plus largement des éducateurs. Il importe qu'ils aient bien conscience de leur influence majeure sur l'attitude des enfants dès leur plus jeune âge et puissent, dans ce domaine, recevoir par une politique familiale cohérente et efficace, le soutien approprié pour pouvoir donner les meilleures chances à chacun.

b) Pour les « organisations » : environnement et infrastructures de la société et de l'économie de la connaissance

En premier lieu, dans l'enseignement supérieur, le Conseil économique et social engage au développement d'un réseau européen et international d'Universités, de grandes écoles et d'entreprises, qui est une nécessité dans un contexte de mondialisation accrue des échanges et des activités productives.

De plus, la césure entre la formation initiale et la vie professionnelle est encore actuellement trop marquée. C'est pourquoi les dispositifs tels que le congé individuel de formation, le droit individuel à la formation, la validation des acquis de l'expérience et le bilan de compétences constituent d'excellents leviers pour « assurer le lien entre formation initiale et formation tout au long de la vie ».

Pour y parvenir, notre assemblée réaffirme l'importance de développer des stratégies « d'apprenance » tout au long de la vie, cohérentes et bénéficiant d'un soutien financier approprié, couvrant les activités de développements formelles et non formelles, afin d'assurer le développement personnel et professionnel de tous.

En deuxième lieu, le renforcement de l'effort de recherche, tel qu'il est prévu dans la Stratégie de Lisbonne doit prendre rang d'obligation catégorique aux niveaux national et communautaire. Les moyens de la recherche sont à sanctuariser et à soustraire aux régulations budgétaires conjoncturelles. Le développement de l'exécution et du financement de la recherche fondamentale doit être articulé à tous les niveaux. Une part importante des PCRD devrait être réservée pour la recherche fondamentale et, au-delà, toute mesure visant à dépasser les cloisonnements nationaux doit être encouragée.

Les institutions ou organisations de toute nature ayant pour vocation la circulation de la connaissance dans le tissu économique, notamment en direction des plus petites structures mais aussi de celles-ci vers les plus grandes entreprises, doivent être renforcées dans leur action.

Le contexte économique et scientifique des décennies à venir commande d'opérer des choix stratégiques qui influenceront sur la structuration de l'appareil de recherche comme sur celui de la production. Une réflexion prospective – au niveau national et surtout communautaire – doit conduire à sélectionner quelques domaines stratégiques.

Conjointement à la relance de la Stratégie de Lisbonne, la Commission a pour ambition de construire une société de l'information fondée sur un large usage des TIC dans les services publics, les entreprises et les ménages.

Le nouveau cadre stratégique proposé par la Commission pour réactiver le processus de Lisbonne : « i2010 - une société européenne de l'information pour la croissance durable et l'emploi » est destiné à favoriser l'émergence de services à nouveaux contenus - convergence entre les services de communication électronique, ceux de la société de l'information et les services diffusés par les médias - au sein d'une économie numérique ouverte et compétitive, fondée notamment sur la puissance croissante de calcul des ordinateurs.

En troisième lieu, dans le domaine économique, la mise en œuvre d'une politique économique prenant pleinement en compte les secteurs de production de biens et les services et notamment les petites, voire très petites entreprises, doit être favorisée. A cet égard, pour le Conseil économique et social, il est désormais temps de mettre en place une véritable stratégie à destination de ces structures et pas uniquement en faveur des « jeunes pousses ».

En quatrième lieu dans le domaine de la promotion de « l'organisation apprenante » qui participe pleinement de la société du savoir, le Conseil économique et social recommande de généraliser les pratiques liées à l'analyse et l'anticipation du changement au sein des systèmes et de leur environnement ; à l'acquisition et au développement des capacités à questionner à la mise en place de directions suffisamment souples pour transformer de façon constante l'organisation. Il constate que les pertes de compétitivité pour une entreprise pourraient souvent être évitées par une meilleure gestion prévisionnelle des savoirs, des savoirs-faire, de l'organisation et des compétences vitales.

II - LA MISE EN PRATIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

a) Les bases du futur

De l'école et plus généralement du parcours initial allant jusqu'à l'incorporation à l'activité professionnelle, au cours de laquelle d'autres modalités « d'apprenance » prendront le relais pour le Conseil économique et social, tout doit être mis en œuvre pour ménager ce qui convient le mieux à chacun, porteur d'un potentiel qui a besoin de bases solides pour se développer.

Or la situation de l'école primaire et de l'enseignement supérieur français en font deux maillons faibles qui fragilisent tous les autres maillons comme il en va dans toute chaîne.

Un écart significatif pointe négativement la France, par exemple dans l'enseignement supérieur. Seuls 37 % d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur alors que la moyenne est de 51 % dans les pays de l'OCDE.

A cela s'ajoute la désaffection pour les études scientifiques. Par exemple, entre 1996 et 2002, les effectifs d'étudiants inscrits en science de la matière et de la vie ont été réduits de 37 000, soit - 9 %.

Cette défaveur concernant les études scientifiques n'est pas sans retour si l'on en croit des expériences étrangères.

Au-delà, il faut accentuer le rôle des médias, alors restaurés dans l'une de leurs fonctions nobles qui est celle de sensibiliser, d'informer et partant d'instruire le grand public.

b) De « l'art d'exécution » pour l'économie de la connaissance

Les outils du pilotage de la politique de la connaissance sont largement à inventer. Dans le champ des organisations et donc de l'entreprise, il restera à imaginer l'élaboration d'un diagnostic de la connaissance qui comporterait des éléments quantitatifs et qualitatifs. Au nombre des premiers existe déjà le montant des investissements de recherche, en innovation, en formation... Les seconds n'existent pas.

Pareil diagnostic associant tous les acteurs ferait naître, pour l'entretenir et l'amplifier, une culture collective de la connaissance équilibrant signes du futur et traces du passé. Pour tous et pour chacun, pareilles pratiques généreraient une culture de la connaissance établie à l'intérieur d'un pacte de confiance constamment entretenu par le dialogue éclairé.

*

* *

La Stratégie de Lisbonne se présente comme la volonté commune de répondre au défi de la mutation de la société industrielle en prenant appui sur l'intelligence, la connaissance et l'innovation. Il est indispensable que ce défi soit relevé.

Pour ambitieux que cela soit, accepter l'augure de pareilles perspectives procède d'un pari à tenir pour construire l'avenir sur ce que l'être humain a en propre dans l'univers : l'esprit créateur.

NOTE FLASH

HUBERT BOUCHET

Né le 27 août 1944

Diplômes

Ingénieur en agriculture
Diplôme du Conservatoire national des arts
et métiers de Paris

Fonctions au CES

Membre du Conseil économique et social,
désigné au titre du groupe CGT-FO par
l'Union des cadres et ingénieurs Force
Ouvrière, dont il est le secrétaire général

Vice-Président de la section des Activités
productives, de la Recherche et de la
Technologie

Membre de la section de l'Agriculture et de
l'Alimentation

Représentant du Conseil économique et
social à la Commission nationale de
l'informatique et des libertés (CNIL), dont il
est le vice-président délégué

Autres fonctions

Vice-président du Centre de formation
d'ingénieurs par alternance (CEFIPA)

Travaux au CES

- 1989 : rapport et avis sur
*« L'investissement intellectuel, facteur de
modernisation de l'industrie française »*, JO
n° 20 du 26 juillet 1989 et brochure n° 4133
- 1994 : rapport et avis sur *« Les leviers
immatériels de l'économie française »*, JO
n° 16 du 5 juillet 1994 et brochure n° 4260
- 1997 : étude sur *« La gestion agricole de
l'eau dans les pays méditerranéens :
situation actuelle et perspectives »* et
contribution du CES aux travaux du 3ème
Sommet euro-méditerranéen de Marrakech
*« Economie et prospective de l'eau dans le
bassin euro-méditerranéen »*, JO n° 18 du
8 novembre 1997 et brochure n°4352
- 2000 : rapporteur de la contribution du
CES sur *« Nouveaux savoirs, nouveaux
emplois »* dans le cadre de la conférence
organisée, en novembre 2000, avec le
Comité économique et social européen ;
- 2003 : rapport et avis sur *« Place et rôle
des agriculteurs et attentes de la société »*
(saisine gouvernementale) ;
- 2004 : rapport et avis sur *« L'acte
productif dans la société des savoirs et de
l'immatériel »*, brochure JO 2004-03 du
4 février 2004

**« LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE DANS LE CADRE
DE LA STRATEGIE DE LISBONNE »****Rapporteur : HUBERT BOUCHET**

L'idée de concevoir une stratégie de croissance au service du plein emploi participe de la progression de la construction de l'Union européenne.

Justement placée au cœur de l'avenir, la notion de « société de la connaissance » qui dépasse celle d'économie de la connaissance et l'englobe doit être un « impératif catégorique ».

Le Conseil économique et social considère qu'elle représente un état d'esprit qui doit se diffuser dans l'ensemble de la société dont le fondement est l'acquisition des savoirs tout au long de la vie, chacun étant installé dans une perpétuelle situation « d'apprenance ». Tous les outils, etc... sont à mettre en œuvre et, aux côtés des parents et avec eux, l'école doit avoir pour objectif premier d'apprendre à apprendre à chacun dans sa singularité.

Afin de permettre le développement d'un « espace européen de la connaissance », le Conseil économique et social propose que :

- la recherche prenne rang d'obligation catégorique aux niveaux national et communautaire. Ses moyens sont à sanctuariser et à soustraire aux régulations budgétaires conjoncturelles ;
- une politique économique européenne soit mise en œuvre, portant autant sur les secteurs producteurs de biens que sur les services, en faveur, particulièrement, des petites, voire très petites entreprises ;
- la promotion des organisations « apprenantes » soit faite. Prenant appui sur le développement des « TIC », la révolution immatérielle engendre de profondes mutations dans l'organisation de la production et du travail. La transmission et la valorisation des connaissances justifient l'introduction pour toute activité productive d'une véritable stratégie de leur management et la mise en place de systèmes intelligents capables d'adaptation et d'ajustement permanents.

Plus généralement tout ce qui concourt à la connaissance doit être l'objet d'attention particulière pour qu'il n'existe pas de maillon faible.